



Conditions générales (CG) pour la cabane Mittellegi

1 Champ d'application

- 1.1 Les Conditions générales (CG) s'appliquent à toutes les réservations dans la cabane Mittellegi et sont fondées sur le Règlement Cabanes et infrastructure CAS.

2 Contrat de réservation et réservation

- 2.1 Le contrat de réservation est conclu directement et exclusivement entre la personne désireuse de faire la réservation (client) et le ou la gardien(ne) de la cabane Mittellegi.
- 2.2 Une fois confirmée verbalement ou par écrit, la réservation de couchettes et de demi-pension devient contraignante pour les deux parties. Toute confirmation entraîne l'entrée en vigueur des CG.
- 2.3 Lors de la réservation de couchettes dans la cabane Mittellegi par le biais du système de réservation en ligne des cabanes (SRLC), l'indication des données de la carte de crédit est obligatoire.
- 2.4 Lorsque les conditions météorologiques ou les conditions sont défavorables, la cabane ne sera temporairement pas gardée. Vous pouvez trouver des informations sur les fermetures et ouvertures de cabanes respectives sur notre site web www.mittellegi.ch.

3 Acompte / Arrhes

- 3.1 Le ou la gardien(ne) de la cabane Mittellegi est habilitée à exiger le paiement d'un acompte /d'arrhes à titre de garantie pour la réservation. Le montant maximal de l'acompte/des arrhes peut s'élever jusqu'à hauteur de la valeur de l'ensemble des prestations réservées. Le versement doit être effectué jusqu'à la date convenue, faute de quoi la réservation sera considérée comme non confirmée. Un remboursement ne pourra être effectué que si le contrat a été annulé dans le respect des délais fixés par les conditions d'annulation.

4 Conditions d'annulation / Frais de non venue

- 4.1 Les annulations, les modifications et les reports de réservations sont possibles sans frais jusqu'à 2 jours au plus tard avant la réservation et avant 18 h, par le biais du SRLC ou par téléphone.
- 4.2 Pour toute annulation, tout report de réservation ou toute modification du nombre de personnes qui n'auraient pas été annoncés ou qui auraient été effectués tardivement, le ou la gardien(ne) de la cabane Mittellegi est en droit de débiter les frais de non venue de la carte de crédit servant de caution, resp. de les facturer. Le montant des frais de non venue dans la cabane Mittellegi est à CHF 80 par personne et par nuit.
- 4.3 Les frais de non venue selon l'article 4.2 sont supprimés si le client prouve par écrit, au moyen de pièces justificatives, que l'utilisation du service réservé a été rendue impossible en raison de phénomènes météorologiques (avis de mauvais temps confirmé par MétéoSuisse ou confirmation de l'augmentation du niveau de danger d'avalanche par rapport à la veille dans le bulletin d'avalanche du SLF) pour l'itinéraire et le jour en question. Le ou la gardien(ne) de la cabane Mittellegi doit être informé au plus tard jusqu'à 18 heures la veille de la nuitée réservée.



5 Résiliation par le ou la gardien(ne) de cabane

- 5.1 Le ou la gardien(ne) de la cabane Mittellegi peut résilier le contrat aux conditions suivantes:
- Force majeure ou autres circonstances indépendantes de la volonté du ou de la gardien(ne) de cabane.
 - L'hôte enfreint de manière frappante le Règlement Cabanes et infrastructure du CAS durant son séjour.
 - Le but ou la raison du séjour est illégal.

La résiliation du contrat par le ou la gardien(ne) de cabane pour les motifs susmentionnés ne donne aucun droit à l'hôte de réclamer des dommages et intérêts. Les frais pour les prestations réservées restent en principe dues conformément aux conditions d'annulation, sauf en cas de force majeure.

6 Réductions

- 6.1 La Cabane Mittellegi est une cabane privée de l'Association des guides de montagne de Grindelwald. Il n'y a pas de réduction pour les membres de Clubs alpins ni pour les guides de montagnes.

7 Paiement

- 7.1 Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) comprise.
- 7.2 Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.
- 7.3 Les frais d'hébergement et de consommation doivent être payés au plus tard le jour du départ.
- 7.4 Dans la cabane non surveillée, les frais d'hébergement doivent être payés en espèces à la caisse désignée ou par bulletin de versement.

8 Déjeuner

- 8.1 Afin d'éviter les embouteillages sur l'arête, le déjeuner a lieu de manière échelonnée.
- 8.2 La répartition se fait la veille par la gardienne de la cabane. Les hôtes accompagnés d'un guide de montagne ont la priorité.

9 Clause de non-responsabilité

- 9.1 Tous les renseignements écrits ou oraux du ou de la gardien(ne) de la cabane Mittellegi (p.ex. sur les conditions de course, la situation en matière d'avalanches, les conditions météorologiques, le choix de l'itinéraire, etc.) sont donnés avec le plus grand soin, en toute âme et conscience ainsi que par expérience. Le ou la gardien(ne) de la cabane Mittellegi ne peut toutefois pas les garantir. Toutes les décisions concernant la course, l'itinéraire, etc. relèvent de la responsabilité de l'hôte. Toute responsabilité de la part du ou de la gardien(ne) de la cabane Mittellegi et du CAS pour les dommages de toute sorte qui pourraient découler de l'utilisation de ces renseignements par l'hôte est exclue.

10 Droit applicable et for juridique

Les Conditions générales pour la cabane Mittellegi sont soumises au droit suisse. Le for juridique est la commune d'implantation de la cabane.